

PROCÈS-VERBAL

de la quatrième séance du conseil d'établissement,
le mercredi 8 avril 2026, à 18 h 30, au local 226
de l'école secondaire Jean-de-Brébeuf, au 1640, 8^e Avenue, Québec

Sont présents : M^{mes} Chantal Collin, parent et présidente
Elva Gabriel, secrétaire
Frédérique Fortin, directrice adjointe
Gabrielle Massé, enseignante
Geneviève Taschereau, professionnelle
Marie-Pier Gauthier, enseignante
Maude Rodrigue, parent
Mélanie Verret, enseignante
Mireille Binda, parent
Mya Laferrière Thibeault, élève

MM. Benoît Mallette, enseignant
Dominic Boudreau, parent
François Letarte, directeur
Jules Doyon, élève
Olivier Tremblay, parent
Romain Schmitt, parent
William Beaulieu, communauté

Sont absents : M^{me} Caroline Laperrière

M. Jean-Pierre Manderlier, communauté

25-04-1. Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Monsieur François Letarte a ouvert la séance après avoir confirmé la réception des convocations dans les délais et la présence du quorum. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

25-04-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Chantal Collin, la présidente, a présenté l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR		Ci-joint	Approbation	Adoption	Consultation	Pour dépôt	Information
Bloc ouverture							
25-04-01	Mot de bienvenue, ouverture et vérification du quorum						
Bloc décision							
25-04-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	✓		✓			
25-04-03	Questions du public						✓
25-04-04	Approbation du procès-verbal de la rencontre tenue le 11 février 2026 (2 min.)	✓	✓				
25-04-05	Suivi au procès-verbal de la rencontre tenue le 11 février 2026 (5 min.)				✓		
25-04-06	Critères de sélection de la direction d'école	✓	✓	✓	✓		
25-04-07	Sorties éducatives (5 min)	✓	✓	✓			
25-04-08	Reliquat		✓				
25-04-09	Principe d'encadrement des frais		✓				
Bloc informations							
25-04-10	Cafétéria (10 min.)						✓
25-04-11	PL 94 : Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives						
25-04-12	Encadrement éducatif (15 min.)						✓

25-04-13	Déploiement du cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire	✓					✓
25-04-14	Lab 22						
	Bloc formation						
25-04-15	Formation obligatoire						✓
	Bloc communications						
25-04-16	Communication de la présidence (10 min.)						✓
25-04-17	Communication du représentant au comité de parents (10 min.)						✓
25-04-18	Communication de la présidence étudiante (10 min.)						
25-04-19	Communication du représentant de la communauté (10 min.)						✓
25-04-20	Communication de la direction (10 min.)						✓
25-04-21	Correspondance						
25-04-22	Dépôt de documents (1 min.)					✓	
25-04-23	Questions diverses (5 min.)						✓
25-04-24	Prochaine rencontre: 10 juin 2026		✓				
25-04-25	Levée de l'assemblée			✓			

Résolution

L'ordre du jour a été adopté suite à l'ajout du point 25-04-9 par Monsieur François Letarte. La proposition d'adopter l'ordre du jour modifié a été faite par Monsieur Romain Schmitt et secondée par Monsieur Dominic Boudreau.

25-04-3. Questions du public

Aucune question.

25-04-4. Approbation du procès-verbal de la rencontre tenue le 11 février 2026

4.1 Correction

Les erreurs ont été corrigées.

Résolution

Afin d'optimiser le temps, Monsieur Dominic Boudreau suggère que les corrections de coquilles ou d'erreurs grammaticales soient effectuées par courriel.

25-04-5. Suivi au procès-verbal de la rencontre tenue le 11 février 2026

Monsieur François Letarte a fourni la réponse de la question se trouvant au point 25-03-21 relative aux normes d'accueil de la cafétéria. Pour une école comme Brébeuf l'exigence est de 1,2 m² par élève. La salle Pierre-Frigon a une superficie de 502 m² permettant techniquement l'accueil d'environ 400 élèves. Par contre, l'école ne compte que 252 places assises, ce qui est suffisant pour l'instant, car un certain nombre d'élèves mangent à l'extérieur. De plus, selon Madame Geneviève, d'autres lieux comme l'Antre classe, les classes d'adaptation scolaires sont utilisées par les élèves pendant les heures du dîner. Pour l'année prochaine, un espace de dîner devrait être aménagé au Centre St-Fidèle. L'instauration de plages horaires est également une option envisagée.

25-04-6. Critères de sélection de la direction d'école

Le document relatif aux critères de sélection a été envoyé aux membres pour consultation.

Résolution

Adoption à l'unanimité.

25-04-7. Activités et sorties éducatives

Un tableau affichant toutes les sorties a été également envoyé aux membres. De plus, Madame Marie-Pier Gauthier a présenté la dernière sortie récompense prévue le 10 juin 2026, une activité réalisée pour le groupe FMS. Le taux de persévérance scolaire pour ce groupe est très encourageant cette année, puisque 33 des 34 élèves sont restés inscrits depuis le début de l'année. De plus, leurs stages, qui se déroulent dans des milieux variés tels que des bibliothèques, des garderies, des restaurants ou des garages, donnent de bons résultats. Certains de ces stages sont rémunérés et peuvent même parfois conduire à une offre d'emploi à long terme.

Résolution

Monsieur Olivier Tremblay propose l'adoption et Madame Marie-Pier Gauthier seconde

25-04-8. Reliquat

Étant donné que le reliquat est une somme d'argent provenant d'un recours collectif de parents, elle doit leur être restituée. Il est donc nécessaire d'établir les critères pour sélectionner les parents bénéficiaires. Cependant, l'école ne dispose pas d'informations sur la situation financière des élèves. Le seul critère pertinent serait d'aider les élèves dont on sait qu'ils sont en situation de précarité. Dans cette perspective, l'assemblée détermine que la sélection s'effectuera selon les modalités suivantes:

- ❖ Les intervenants peuvent cibler les parents des élèves en situation de précarité.
- ❖ Les responsables peuvent cibler les personnes ayant déjà conclu des ententes de paiement, témoignant ainsi de leur bonne foi malgré des difficultés. Il s'agit de personnes ayant déjà entrepris une démarche. Dans de tels cas, selon Mme Mireille Binda, il serait pertinent de leur demander s'ils ont un souci spécifique qui les empêche d'effectuer leur paiement.

Lors du remboursement, il est important d'expliquer la situation aux familles et de proposer que l'école prenne en charge la facture. Il faut préciser que cette prise en charge est exceptionnelle et non récurrente, suivant le même mode de fonctionnement que pour les paiements des cours d'été.

De plus, Monsieur Dominic Boudreau suggère qu'il serait pertinent de rétablir des critères pour la distribution future de ces fonds.

Résolution

Madame Mireille Binda Propose et Madame Massé Gabrielle seconde

25-04-9. Principes d'encadrement des frais

L'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique énonce que le conseil d'établissement fixe les principes d'encadrement des coûts des documents (l'article 7, troisième alinéa) à partir de la proposition soumise par la direction de l'école. Ces principes doivent être

considérés lors de l'approbation du choix des manuels et du matériel didactique, tel que prévu au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 96.15. Ces principes ont pour but d'encadrer les contributions financières demandées aux parents et d'établir des limites pertinentes pour les contributions financières exigées aux parents afin d'assurer l'accessibilité pour les élèves au matériel pédagogique qui n'est pas visé par le principe de gratuité scolaire. Dans cette perspective, Madame Frédérique Fortin a exposé les contributions financières requises. L'assemblée a ensuite statué sur l'article 5.1 (intégrant les modifications proposées par M. Dominic Boudreau) et l'article 5.2

5.1 pour chaque élève, la contribution financière qui peut être exigée à un parent ne peut excéder 200,00 \$ (excluant les cours à options) pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe. Ce montant est indexé annuellement selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

5.2 En plus du montant indiqué à l'article 5.1, l'école peut exiger à un parent, pour des frais de reprographies qui remplacent ou complètent des cahiers d'activités ou d'exercices, une contribution financière qui ne peut excéder la tarification en reprographie établie par le Centre de services scolaire de la Capitale. L'école doit être en mesure d'évaluer et de démontrer le coût de celles-ci lorsqu'elle facture un montant global en début d'année.

Résolution

Madame Geneviève Taschereau propose et Monsieur Dominic Boudreau seconde

25-04-10. **Projet cafétéria**

La contribution financière de l'école à la cafétéria est maintenant à 5\$. Par conséquent, un plus grand nombre d'élèves peut désormais se procurer leur dîner.

25-04-11. **PL 94 : Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives**

Cette loi vise principalement à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation en modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé.

En conséquence, des modifications aux codes de vie des écoles sont prévues en mai et entreront en vigueur au début de l'année scolaire 2026-2027. Ces ajustements, qui s'ajoutent aux règles existantes (vouvoiement, interdiction des cellulaires et interdiction des insignes religieux visibles pour le personnel), imposeront notamment le visage découvert en tout temps à l'école. Toutefois, une exemption sera prévue pour le port du masque pour des raisons de santé, ou lorsqu'une activité professionnelle ou sportive le requiert.

25-04-12. Encadrement éducatif

Mme Frédérique Fortin a présenté l'état d'avancement des travaux de l'escouade de l'encadrement éducatif. Cette escouade a pour mission de cibler et d'encourager activement les comportements attendus des élèves. Les accents ont d'abord été mis sur la bibliothèque, un lieu où l'application des règles et les comportements posaient des défis importants. Par la suite, l'attention a été portée sur la salle de classe afin de s'assurer que les élèves y adoptent également les comportements nécessaires au bon déroulement des activités.

25-04-13. Déploiement du cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire

Un cadre ministériel, mis en œuvre au cours de l'exercice précédent, a été établi afin de baliser les mesures de contrôle, qu'elles soient planifiées ou spontanées. Ce dispositif définit rigoureusement les actions autorisées et proscrites pour chaque catégorie de personnel en situation d'urgence. Il incombe par conséquent à chaque établissement scolaire d'aligner son protocole sur les directives établies, particulièrement en ce qui a trait à l'emploi d'équipements tels que les oreillettes et les walkie-talkies.

Ce cadre propose d'unir les expertises du personnel scolaire des parents et de la communauté dans le but de contribuer ensemble à maintenir un climat sain et sécuritaire dans toutes les écoles. De ce fait, des capsules vidéo explicitant ces protocoles seront intégrées à l'*info-parent* du mois d'avril afin d'en informer les parents.

25-04-14. Lab 22

Madame Gabrielle Massé présente les résultats du diagnostic environnemental, un diagnostic qui a pour but de déterminer si les actions environnementales de l'école répondent aux mesures du Pacte de l'école québécoise (PEQ).

L'école Jean-de-Brébeuf a atteint un score de 27 %. Selon Madame Massé, ce résultat est considéré comme raisonnable considérant l'endroit où l'on est rendu dans le processus. Les efforts de l'école méritent d'être soulignés, particulièrement dans les secteurs suivants : mobilité durable, réduction à la source, gestion énergétique responsable et collaborations avec des organisations sociales ou environnementales, notamment Nourrir Ensemble.

De plus, le bilan carbone qui calcule l'empreinte carbone de l'école, révèle que cette dernière s'élève à 119,03 tonnes équivalent CO₂. Ce chiffre représente uniquement les émissions de la catégorie 3, lesquelles comprennent le transport extrascolaire (40,5 %), le matériel informatique (34 %), les consommables de bureau (23,9 %), etc. En effet, les données relatives aux deux autres catégories, à savoir les émissions provenant des matières résiduelles pour l'année 2 et celles issues de la consommation énergétique, ne sont pas disponibles.

Pour réduire durablement ses émissions de GES, l'école devrait, en fonction des résultats, privilégier le papier recyclé pour son approvisionnement, diminuer l'achat de nouveau matériel informatique et instaurer des mesures d'efficacité énergétique.

L'étape suivante du processus consiste à élaborer un plan d'action en collaboration avec les membres de la communauté.

25-04-15. Formations obligatoires

Il est demandé aux membres de suivre les formations.

25-04-16. Communication de la présidence

Madame Chantal Collin, qui ne sera pas présente à la prochaine et dernière rencontre, a annoncé qu'elle tirait sa révérence. Elle a

exprimé ses remerciements et a indiqué avoir grandement apprécié son expérience.

25-04-17. Communication du représentant au comité de parents

Aucune communication

25-04-18. Communication de la présidence étudiante

Les représentants des étudiants, Jules Doyon et Mya Laferrière Thibeault, n'ont pas de nouvelles informations à communiquer, mais souhaitent obtenir une mise à jour sur l'état de leurs demandes soumises lors de la réunion précédente. Monsieur François Letarte indique que certaines dispositions seront prises concernant les horaires de Saint Fidèle l'année prochaine. Il a également confirmé qu'il s'assurerait que Madame Carine Bélanger, la surveillante d'élèves, laisse la porte du sous-sol déverrouillée.

25-04-19. Communication du représentant de la communauté

Monsieur William Beaulieu présente le projet à venir, mené en collaboration avec l'Antre Classe de l'école Jean-de-Brébeuf et structuré par le CIUSSS. Ce projet se concentrera sur l'assiduité scolaire en lien avec les passions des élèves.

25-04-20. Communication de la direction

Monsieur François Letarte a profité de la Semaine des techniciens en éducation spécialisée (TES) pour souligner leur rôle essentiel, allant bien au-delà de simples intervenants. Leur expertise et leur empathie sont déterminantes pour désamorcer les crises, offrir une écoute attentive et élaborer des stratégies d'adaptation, contribuant ainsi concrètement au climat de l'école.

De ce fait, un message a été diffusé aux TES au nom de la direction et du conseil d'établissement. Ce message mettait l'accent sur leur résilience, leur dévouement et leur humanité, des qualités qui font d'eux des personnes essentielles à l'équilibre de Jean-de-Brébeuf.

En guise de reconnaissance, des feuilles jaunes portant des messages d'encouragement et de remerciement, accompagnées de chocolats, ont été remises à tous les TES.

25-04-21. Correspondance
Pas de correspondance

25-04-22. Dépôt de documents
Aucun document

25-04-23. Questions diverses
Monsieur Olivier Tremblay a soulevé une question concernant l'impact des rénovations du Centre Ferland sur les activités de l'école Jean-de Brébeuf. Monsieur François Letarte a répondu que l'accès au vestiaire est affecté pour les élèves. Il fournira cependant des détails plus précis lors de la prochaine séance.

25-04-24. Prochaine rencontre
10 juin 2026

25-04-25. Levée de la réunion
20 h 15

Résolution

Adoption à l'unanimité

Présidente,
Chantal Collin

Directeur,
François Letarte